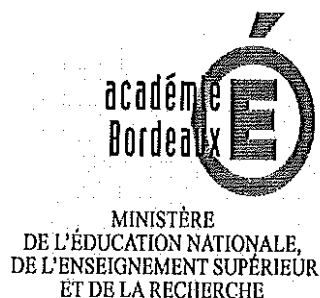


Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

A

Mesdames et Messieurs les professeurs stagiaires  
Mesdames et Messieurs les CPE stagiaires  
**En renouvellement ou prolongation de stage**



Bordeaux, le 26 juin 2015

DIRECTION DES RELATIONS  
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS

DAFPEN

ESPE D'AQUITAINE

**Objet :**

Affectation dans l'Académie de Bordeaux en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré, rentrée 2015 : stagiaires placés au 01/09/2015 en renouvellement ou prolongation de stage suite à non évaluation, et maintenus à ce titre en qualité de stagiaires dans l'académie de Bordeaux – modalités de formation ;

**Réf :**

Note de service n°2015-064 du 9 avril 2015 - BO n°16 du 16 avril 2015.

La présente note de service académique est destinée uniquement aux fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage ou prolongation suite à non évaluation, et maintenus à ce titre en qualité de stagiaires dans l'académie de Bordeaux au 01/09/2015. Elle complète le courrier individuel qui leur a été adressé pour les informer des résultats de leur année de stage.

**1- Journées d'accueil – du 25 août au 27 août 2015**

Les fonctionnaires stagiaires sont invités à participer aux journées d'accueil. Ils seront accueillis par Monsieur le Recteur le 25 août à compter de 9h30 à

**ESPE d'Aquitaine  
160 avenue de Verdun  
MERIGNAC**

Ces journées sont destinées à préparer l'entrée dans le métier et dans la formation : entrée dans l'établissement, entrée dans la classe et entrée dans les apprentissages.

## **2 – Démarches à effectuer impérativement auprès de l'ESPE d'Aquitaine avant le 20 août 2015 (en ligne).**

Les fonctionnaires stagiaires bénéficieront durant leur année de stage d'une formation personnalisée, définie en fonction de leur parcours antérieur (expérience professionnelle, diplômes,...).

Afin de permettre la mise en place dès la rentrée 2015 de leur formation, ils devront **impérativement** s'inscrire via le site internet de l'ESPE [www.espe-aquitaine.fr](http://www.espe-aquitaine.fr).

Toutes les informations nécessaires à cette inscription seront disponibles sur ce site.

Cette inscription devra être réalisée obligatoirement **avant le 20 août 2015**.

## **3 – Contacts**

Pour toute question concernant le paragraphe 1, ils pourront consulter le programme de ces journées sur le site de l'ESPE [www.espe-aquitaine.fr](http://www.espe-aquitaine.fr)

Pour toute question concernant le paragraphe 2, ils pourront s'adresser à l'ESPE d'Aquitaine, exclusivement à l'adresse : [inscriptions@espe-aquitaine.fr](mailto:inscriptions@espe-aquitaine.fr) **jusqu'au 23 juillet 2015**.

Pour le Recteur  
et par délégation  
La Secrétaire Générale  
de l'Académie  
*Michèle JOLIAT*